



Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Conseil municipal du 3 février 2026

Mis à jour le 22 janvier 2026

SOMMAIRE

1- Le caractère réglementaire du Débat d'Orientations Budgétaires

2- Le contexte national et international

3- Le projet de loi de finances 2026 et ses conséquences

4 - Les orientations 2026

Les orientations en matière de recettes

Les orientations en matière de dépenses

5 – Focus sur le PPI

6- Evolution de l'endettement

Conclusion

1- Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

2 - Le contexte national et international

Une croissance mondiale stable mais durablement modérée dans un contexte d'incertitude politique accrue

Les perspectives économiques mondiales demeurent assombries par un niveau élevé d'incertitude macroéconomique, des politiques commerciales instables et des contraintes budgétaires persistantes. À cela s'ajoutent des tensions géopolitiques et des risques financiers qui renforcent ces pressions et fragilisent l'économie mondiale.

En 2025, la forte hausse des droits de douane aux États-Unis a engendré de nouvelles tensions commerciales. Toutefois, l'absence d'une escalade plus généralisée a permis de contenir les perturbations à court terme du commerce international. Malgré ce choc tarifaire, l'économie mondiale a fait preuve de résilience, portée par des exportations anticipées avant l'entrée en vigueur des droits de douane, la reconstitution des stocks et une consommation dynamique, soutenue par l'assouplissement des politiques monétaires et des marchés du travail globalement stables.

À court terme, le maintien de politiques macroéconomiques accommodantes devrait atténuer l'impact de la hausse des droits de douane. Néanmoins, la croissance du commerce mondial et de l'activité économique devrait ralentir. La croissance mondiale, estimée à 2,8 % en 2025, reculerait légèrement à 2,7 % en 2026 avant de se redresser à 2,9 % en 2027, demeurant ainsi nettement inférieure à la moyenne pré-pandémique de 3,2 % observée sur la période 2010-2019.

L'Union européenne toujours au ralenti

La croissance dans l'Union européenne est projetée à 1,3 % en 2026 et à 1,6 % en 2027, contre une croissance estimée à 1,5 % en 2025. La résilience des dépenses de consommation, soutenue par la stabilité du marché du travail et la hausse des salaires réels, demeure le principal moteur de la croissance européenne, tandis que la hausse des droits de douane américains et l'incertitude géopolitique devraient peser sur les exportations.

Une croissance inférieure à celle prévue aux États-Unis pour 2026 (2,0 %), en Chine (4,6 %) ou en Asie de l'Est (4,4 %).

Si l'inflation est plutôt maîtrisée, des contraintes structurelles persistent, telles que les pressions sur la compétitivité, le coût élevé de l'énergie, le vieillissement de la population et la lenteur de la diffusion technologique, continuent de limiter la croissance de la productivité et la production potentielle. (source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA))

Croissance du PIB et Inflation

%	Croissance du PIB				Inflation			
	2024	2025 e	2026 e	2027 e	2024	2025 e	2026 e	2027 e
Etats-Unis	2.8	2.3	2.9	1.8	2.9	2.7	2.5	2.5
Japon	0.1	1.2	0.7	0.8	2.7	3.1	2.0	2.5
Royaume-Uni	1.1	1.4	1.1	1.3	2.5	3.4	2.2	2.2
Zone euro	0.9	1.5	1.6	1.6	2.4	2.1	1.9	2.1
Allemagne	-0.5	0.3	1.4	1.5	2.5	2.2	1.6	2.3
France	1.1	0.8	1.1	1.3	2.3	1.0	1.1	1.5
Italie	0.5	0.6	1.0	0.9	1.1	1.7	1.5	1.9
Espagne	3.5	2.8	2.4	2.3	2.8	2.7	2.3	1.9
Chine	5.0	5.0	4.7	4.5	0.2	-0.1	0.9	1.0
Inde*	6.5	6.8	6.5	6.6	4.6	2.4	4.1	4.3
Brésil	3.4	2.2	1.8	1.4	4.4	5	3.8	3.8

Source : BNP Paribas (e: Estimations, prévisions)

Mise à jour le 12 janvier 2026

Légère croissance en vue pour l'économie française en 2026

En 2026, l'économie française devrait connaître une croissance de 1%, selon les prévisions de l'Insee. Une tendance essentiellement portée par l'investissement des entreprises ; les ménages, pessimistes, hésitant à consommer.

La croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

L'inflation resterait inférieure à 2 % sur l'horizon de prévision. Après 2,3 % en 2024, l'inflation totale (IPCH) en moyenne annuelle atteindrait un point bas en 2025 à 0,9 %, lié au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole. Elle remonterait ensuite pour atteindre 1,3 % en 2027, puis 1,8 % en 2028. L'inflation hors énergie et alimentation, principalement liée à l'inflation dans les services, resterait à peu près stable sur l'horizon de projection (autour de 1,6-1,7 %).

La consommation des ménages, après une évolution relativement atone en 2025 sous l'effet notamment d'une forte épargne liée à l'incertitude, serait soutenue en 2026 par les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête puis par la reprise de l'emploi à partir de 2027, sous l'hypothèse d'un repli de l'incertitude politique et budgétaire. Le taux de chômage à 7,7 % au troisième trimestre 2025 progresserait légèrement en 2026, puis amorcerait un repli à 7,6 % en 2027 et à 7,4 % en 2028.

Les aléas autour de la projection de croissance sont globalement équilibrés. Les surprises favorables récentes sur l'activité pourraient constituer les premiers signes d'un rebond de la demande privée plus rapide. À l'inverse, un maintien de l'instabilité politique et budgétaire continuerait de peser sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Les aléas entourant l'inflation proviennent notamment du prix des importations (matières premières, taux de change, montée des importations chinoises, etc.) dans un contexte international incertain.

(source : Projections macro économiques de la Banque de France)

L'emploi à la peine

L'activité repart doucement, mais l'emploi ne suit pas. Les prévisions annoncent une remontée contenue du chômage de près de 8 %, selon l'Insee.

Le marché du travail français traverse une phase de transition délicate. Selon les dernières projections de l'Institut statistique national, le taux de chômage augmente et devrait atteindre 7,8 % de la population active à la mi-2026. Un niveau encore éloigné du plein-emploi, généralement situé autour de 5 %, mais inférieur à celui observé au début du premier mandat d'Emmanuel Macron. Ce scénario traduit un paradoxe désormais bien installé : la reprise économique, bien que réelle, ne se diffuse pas pleinement vers le marché du travail. La croissance reste trop modérée pour entraîner une dynamique d'embauches significative.

Des créations d'emplois concentrées hors salariat

Dans ce contexte, l'emploi salarié montre des signes d'essoufflement. Selon l'Insee, les effectifs du secteur privé devraient globalement stagner jusqu'au premier semestre 2026, sans effondrement, mais sans véritable rebond non plus. Le secteur public suivrait une trajectoire comparable. La progression de l'emploi repose essentiellement sur les non-salariés, en particulier les microentrepreneurs, dont les effectifs continueraient d'augmenter à un rythme régulier. À l'horizon de mi-2026, la France enregistrerait ainsi 71 000 emplois nets sur un an ; soit une hausse de 0,2 %.

Cette dynamique reste insuffisante pour absorber l'augmentation de la population active, encore soutenue par les effets de la réforme des retraites de 2023. À cela s'ajoute un ralentissement de l'alternance, souvent utilisée comme variable d'ajustement par les entreprises pour préserver leur compétitivité. Résultat : le taux de chômage progresserait légèrement, effaçant progressivement le recul observé depuis 2021.

Loi plein-emploi : des effets encore trop limités

Entrée en vigueur au 1er janvier, la loi pour le plein-emploi devait contribuer à inverser la tendance. L'enjeu principal : l'inscription automatique à France Travail de personnes jusque-là en dehors des radars, comme certains bénéficiaires du RSA ou des jeunes sans emploi. Pour l'Insee, les premiers effets restent modestes. Selon les premières observations de l'institut, cette inscription automatique pourrait accroître la population active d'environ 20 000 personnes par an. Une évaluation qualifiée de prudente, mais jugée « solide », compte tenu des moyens actuels de l'opérateur public. La capacité d'accompagnement apparaît en effet contrainte, dans un contexte où les effectifs de conseillers sont sous pression et où des réductions de postes ont été envisagées. En clair, si la loi plein-emploi élargit le périmètre des demandeurs d'emploi, elle ne suffit pas encore à relancer mécaniquement les embauches.

(Sources : Projections de l'INSEE pour l'emploi en 2026)

3 - Le Projet de Loi de Finances 2026 et ses conséquences

Dernières informations : Le premier ministre a décidé d'activer le 49.3 mardi 20 janvier sur le volet recettes du Projet de Loi de Finances 2026. Il y aura recours une deuxième fois quelques jours plus tard sur le volet dédié aux dépenses. Le texte ira ensuite rapidement au Sénat puis reviendra à l'Assemblée nationale pour un troisième et dernier 49.3. Le budget définitif pourrait alors être promulgué autour de la mi-février.

En attendant la promulgation du PLF 2026, la loi spéciale votée le 26 décembre 2025 permet à l'Etat et aux collectivités locales de fonctionner.

Le contenu de la loi spéciale

Elle autorise notamment la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient trois articles :

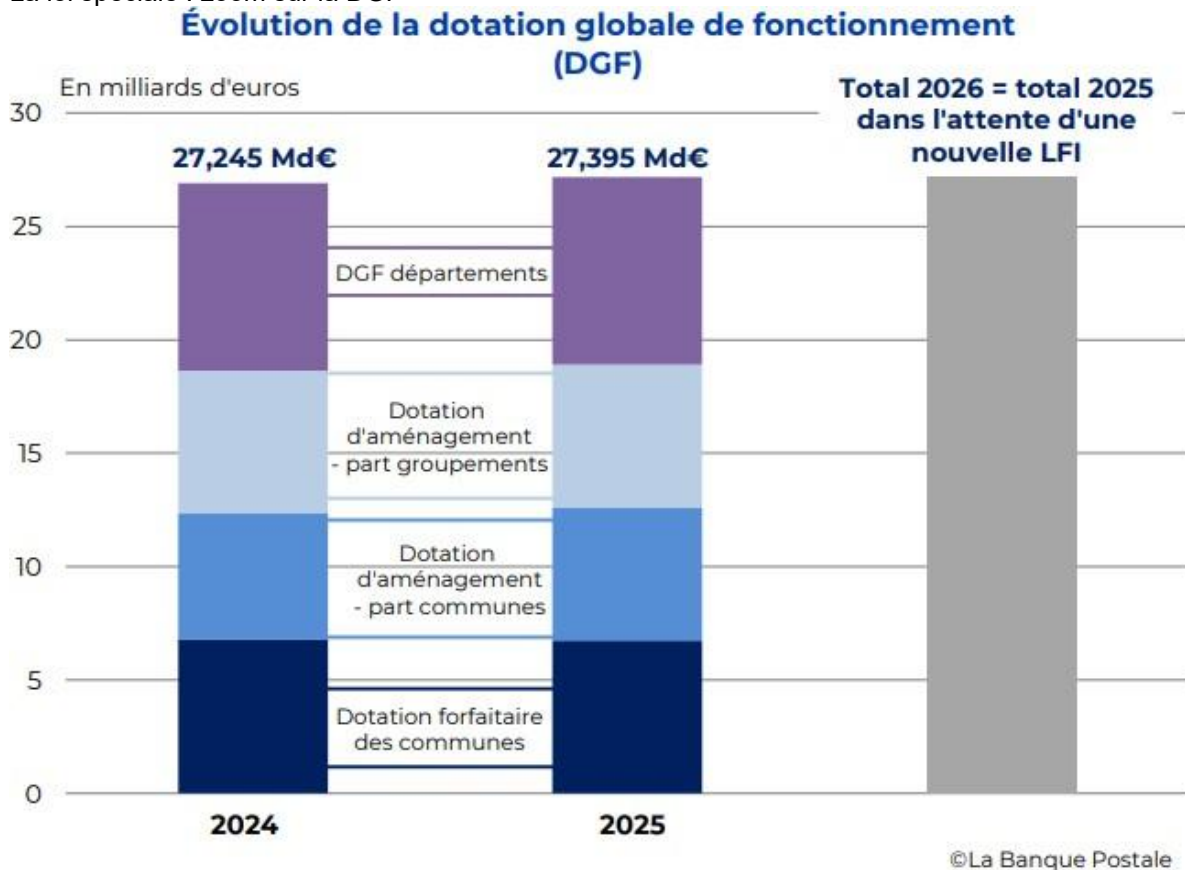
Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. La commune percevra les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (134,3 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Art. 2 : cet article avait été ajouté par l'Assemblée nationale dans la loi spéciale de 2024 afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État

(cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF). Il est reconduit dans la loi de 2025 et dresse la liste des Prélèvements sur les ressources et de leurs montants évalués au montant de la LFI de 2025, soit 45,232 Md€.

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

La loi spéciale : zoom sur la DGF



Source : rapports sur les finances locales annexés aux projets de lois de finances

Le montant de la DGF 2026 sera équivalent à 2025 avec un versement par douzièmes (sauf pour la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels. Le PLF 2026 prévoit à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€ (comme en 2025). Quand la nouvelle Loi de Finances sera votée une régularisation sera faite selon le nouveau montant voté. Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir.

Points d'attention :

Une interrogation persiste sur le mode de calcul utilisé pour la répartition entre collectivités locales.

Les dispositions législatives existantes auront, sauf modification, des effets automatiques :

- La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF
- L'augmentation du nombre de communes d'au moins 5 000 habitants devrait rendre attributaires de la DSU 8 ou 9 communes de plus (coût estimé : 3,98 M€)
- La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€
- La plupart des évolutions individuelles d'une année sur l'autre sont encadrées

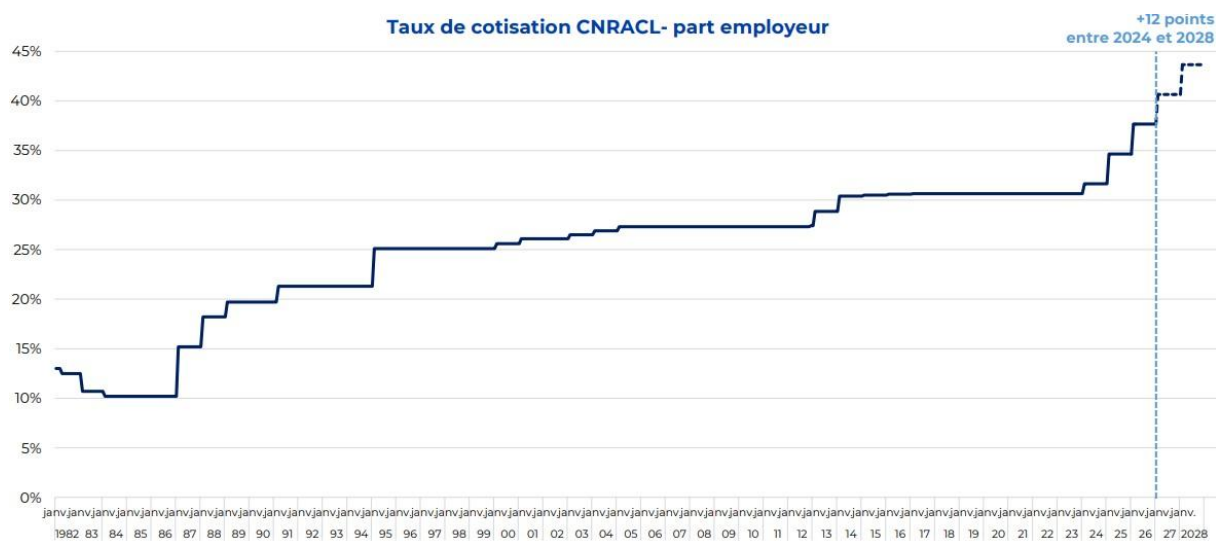
Les mesures législatives et réglementaires qui sont actées et qui concernent la commune :

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Chaque année les valeurs locatives cadastrales varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ainsi pour 2026, la revalorisation est de 0.8%.



- Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
Le taux de cotisation employeur à la CNRACL au titre de l'assurance vieillesse -invalidé, qui avait déjà augmenté en 2025 augmente à nouveau de 3 points pour l'année 2026. Il passe ainsi de 34,65% à 37,65% à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce taux continuera d'augmenter de 3 points tous les ans jusqu'en 2028.



- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement :
La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité (5% pour Mûrs-Erigné).
La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3^{ème} trimestre de l'année n-1. Au troisième trimestre 2025, l'ICC est de 2 056, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'ICC au T3 2024. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 011 € en Île-de-France et 892 € ailleurs.

Dans ce contexte, la prudence est de mise.

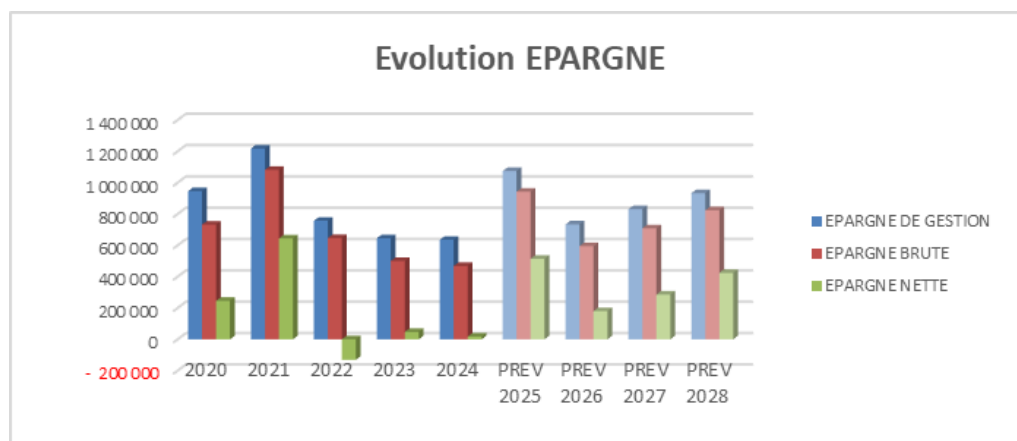
4- Les orientations 2026 du budget communal

Dans la note de cadrage transmise aux élus et aux services en novembre, il a été rappelé que dans un contexte marqué par des contraintes financières fortes, liées notamment à l'incertitude du montant des ressources versées par l'État, à l'augmentation des charges incompressibles et à la nécessité de garantir aux habitants des services publics de qualité, il était impératif d'adopter une démarche budgétaire rigoureuse et responsable pour l'exercice 2026. La cession du bâtiment de la gendarmerie a permis de reconstituer une trésorerie satisfaisante. Toutefois, il n'est pas envisageable de la consommer, car la commune doit préserver un niveau de liquidité compatible avec une gestion financière prudente.

Deux objectifs prioritaires ont ainsi été fixés : d'une part, le maintien d'un fonds de roulement à hauteur de 800 000 euros ; d'autre part, la sortie du dispositif d'alerte financière de la préfecture qui évalue, chaque année, quatre indicateurs clés permettant d'identifier les situations critiques. Le budget prévisionnel en cours de construction permet d'être optimiste puisque ces deux objectifs ont été remplis en 2025, prouvant une tendance pérenne favorable comme le montre le tableau ci-dessous :

SCORES FINANCIERS					
	2022	2023	2024	2025	
Charges réelles (total dépenses fonct - 014 - 013)	4 885 307.28	5 354 418.60	5 512 462.67	5 356 905.33	
Produits réels (total recettes fonct - 775 - 013 - 014)	5 532 130.64	5 854 031.84	5 980 319.67	6 297 865.89	
COEFFICIENT AUTOFINANCEMENT COURANT	1.02	0.99	1.00	0.92	
<i>Seuil critique : 1.047</i>					
(Charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital) / Produits réels de fonctionnement					
<i>Détermine la capacité de la commune à autofinancer ses investissements</i>					
RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES	54.31%	55.43%	55.71%	53.18%	
<i>Seuil critique : 55%</i>					
(Charges de personnel + contingents et participations obligatoires + Charges d'intérêts) / Produits réels de fonctionnement					
<i>Mesure la part des charges de fonctionnement les plus rigides et les plus difficilement compressibles dans les produits de fonctionnement réels</i>					
RATIO D'ENDETTEMENT N°1	1.06	0.93	0.83	0.72	
<i>Seuil critique : 1.5</i>					
Encours de la dette / Produits réels de fonctionnement					
<i>Représente le poids de l'encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement et permet de déterminer le temps qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre</i>					
RATIO D'ENDETTEMENT N°2	9.08	10.85	10.61	4.82	
<i>Seuil critique : 10</i>					
Encours de la dette / CAF Brute					
<i>Permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement des dettes de la commune en cas d'affectation de la totalité de la CAF brute à ces remboursements.</i>					

De même, le travail de prospective mené jusqu'en 2028 permet de mettre en évidence l'évolution très favorable de l'épargne nette qui comme on peut le constater s'améliore d'année en année.



Les orientations budgétaires 2026 ont été comparées au BP 2025, le compte administratif 2025 n'étant pas encore consolidé avec la trésorerie.

1- en matière de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution
ATTENUATION DE CHARGES	150 000 €	95 000 €	-37%
PRODUITS DES SERVICES	435 215 €	501 668 €	+15%
IMPÔTS ET TAXES	4 545 481 €	4 615 630 €	+2%
DOTATIONS	1 289 219 €	1 346 239 €	+4%
PRODUITS DU DOMAINE	173 251 €	159 089 €	-8%
TOTAL DES RECETTES	6 593 166 €	6 717 626 €	+2%

- Atténuations de charges :

La collectivité a fait le choix de ne pas renouveler l'assurance statutaire pour les agents car les frais remboursés excluaient de plus en plus de cas notamment les maladies ordinaires ; cela permet de faire une économie annuelle de près de 80 000 €. Les remboursements perçus sont ceux pour des dossiers datant d'avant 2025. Une réflexion sera à mener courant 2026 pour évaluer le risque couru en fonction du type et du nombre d'arrêts des agents.

- Produits des services :

La revalorisation des tarifs communaux de manière générale qui a été faite en 2025 devrait entraîner une hausse des recettes. A cela s'ajoutent les recettes de la saison culturelle puisque le budget annexe de la programmation culturelle a été clôturé.

- Impôts et taxes :

Cette ligne regroupe les impôts directs locaux (Taxe Foncière Bati et non Bati, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants), la dotation de solidarité communautaire, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Comme vu précédemment dans le projet de loi de finances 2026, il est prévu une évolution de la valeur des bases en augmentation de 0,8%. En l'absence de projet de loi de Finances voté, la collectivité a choisi de prendre en compte uniquement 95% du montant de la DSC de 2025 et de rester prudente sur les autres recettes telles que les droits de mutation.

- Dotations :

Les dotations, subventions et participations comprennent la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui constituent la DGF (Dotation globale de fonctionnement), et les diverses dotations des services de l'Etat. A cela s'ajoutent les soutiens financiers. Comme évoqué plus haut, le contexte politique appelle à la prudence sur l'évolution du montant des dotations ; il a été choisi d'inscrire les mêmes montants qu'en 2025 avec toutefois des nouveautés : l'aide de l'Etat pour le Service public de la Petite enfance (SPPE) aux alentours de 25 000 €, les aides du Département pour les différents plans de gestion à hauteur de 10 000 €, les aides du contrat local de santé pour les paniers bio des ordonnances vertes à hauteur de 4 700 €, un appel à projet CAF obtenu par l'espace jeunes pour 7 000 €

- Produits du domaine :

Les revenus des immeubles restent stables si ce n'est la facturation de l'utilisation de la salle des grands moulins par l'ESA qui a été facturée et réglée dans son intégralité sur 2025 (soit une recette en moins de 12 000€ sur 2026) et les logements au 89 route de Nantes (presbytère) qui ne peuvent plus être loués car ils ont un diagnostic de performance énergétique en classe G (7 200 euros en moins).

Cette année encore, la commune reste prudente dans ses prévisions sur les recettes à percevoir. Les éventuelles recettes supplémentaires peuvent être constatées par une décision modificative au cours de l'exercice budgétaire permettant alors d'ajuster les dépenses.

Les recettes réelles d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Evolution
CESSION D'IMMOBILISATION	0 €	55 000 €	100 %
FCTVA	66 475 €	96 595 €	+45 %
SUBVENTIONS/EQUIPEMENTS	89 187 €	60 012 €	-33 %
RECOURS EMPRUNT	0 €	0 €	
TAXE AMENAGEMENT	45 640 €	45 640 €	
TOTAL DES RECETTES	201 302 €	257 247 €	+28 %

- Cession d'immobilisation : vente du tracteur New Holland avec accessoires car il n'y a plus d'utilité pour ce tracteur et plus de conducteur dans les équipes.
- FCTVA :
Il se calcule sur les dépenses d'investissement de l'année N-2. Cela permet à la commune de se faire rembourser la TVA par l'Etat. La somme à percevoir cette année augmente de 45%.
- Subventions/équipements :
La commune a déjà été informée de subventions à percevoir sur différents projets : 28 047 € au total pour la renaturation de la cour d'école Bellevue primaire avec 20 905 € de l'agence de l'eau Loire Bretagne et 7 142 € du département de Maine et Loire, 19 212 € de la Banque des territoires pour la mission d'AMO de l'ilot des closeaux, 1 153€ pour la déconnexion des eaux pluviales sur l'OAP centre du Département de Maine et Loire et 11 600 € pour l'acquisition de 3 parcelles, subventions de l'agence de l'eau dans le cadre du fonds vert et du département de Maine et Loire. Elle a sollicité d'autres subventions mais le montant ne sont pas inscrits tant que l'avis d'attribution n'a pas été transmis.
- Taxe d'aménagement :
La taxe d'aménagement est perçue par ALM et reversée aux communes. Le ralentissement des constructions se poursuit, il est donc prudent de prévoir le même montant.
- Recours à l'emprunt :
Aucun recours à l'emprunt

Les recettes réelles ne sont pas les seules ressources d'investissement de la commune. Elle peut compter sur les restes à percevoir pour 12 425 € ainsi que le virement de la section de fonctionnement de 1 428 900 €.

2 – en matière de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement

	BP 2025	BP 2026	Evolution
CHARGES COURANTES	1 758 642 €	1 823 293 €	4%
CHARGES DE PERSONNEL	3 432 598 €	3 478 695 €	1%
ATTRIBUTIONS COMPENSATION et REMBOURSEMENT TH LOG. VACANTS	250 647 €	198 816 €	-21%
SUBVENTIONS	502 915 €	560 046 €	11%
CHARGES FINANCIÈRES	155 400 €	135 400 €	-13%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3000 €	3500 €	+ 17%
TOTAL DÉPENSES	6 103 202 €	6 199 750 €	+2%

- Charges courantes :

Les charges courantes progressent de 4% en raison de plusieurs facteurs : l'intégration dans le budget principal des dépenses du budget annexe programmation culturel clos (+ 110 865 €), la légère évolution du contrat avec Vyv pour l'accueil du jeune enfant, la ludothèque et le RPE (Relai Petite enfance) auquel on ajoute le LAEP (Lieu d'accueil Enfants parents) soit un montant total de 185 510€ (+ 6 788 €), le montant des assurances multirisques qui avaient déjà augmenté de 7% l'année dernière et qui augmente de nouveau de 6% (53 942 € pour 2026), la progression du budget pour l'entretien courant des locaux (62 000 € soit +31%) auquel s'ajoute la prévision de l'augmentation générale des prix.

- Charges de personnel :

La hausse des cotisations CNRACL (de 34,65% à 37,65%) a pu être compensée entre autres par l'économie de l'assurance du personnel (environ 80 000 €) et une réorganisation des activités pour limiter les CDD. Il est à noter la bonne tenue du chapitre 012 à mettre en lien avec la qualité des services proposés par la commune.

- Attributions de compensation / dégrèvement TH :

Le montant des attributions de compensation versées par la commune à ALM en fonctionnement reste identique à 2025 (193 816 € pour la commune). Le dégrèvement sur la taxe d'habitation sur les logements vacants revient à un montant identique à 2024 (5 000 €)

- Subventions :

Le montant des subventions progresse de 11% en raison notamment de l'augmentation de 10% de la subvention au CCAS qui passe de 165 616 € à 182 327 € (+ 10%), de l'évolution du montant global des subventions aux associations (87 453€ en 2026 contre 49 932€ en 2025). La participation obligatoire à l'école Saint Pierre reste stable (84 345 €).

- Charges financières :

Il s'agit des intérêts de la dette ; leurs montants varient chaque année. A noter une baisse de 13% en 2026 en raison de la diminution du capital restant dû.

-Charges exceptionnelles :

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs. Par prudence, augmentation de 17% de la somme allouée (de 3 000 à 3 500 €).

5 – Focus sur le PPI (Plan Pluriannuel d'investissement)

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements prévus en 2026 et les prévisions jusqu'en 2031. L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement stable aux environs de 800 000€ hors subventions ; cette projection est possible à la condition que le résultat brut de chaque exercice, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, reste positif à 800 000 € voire plus. La gestion rigoureuse des dépenses mise en place devrait permettre ce résultat sur du long terme.

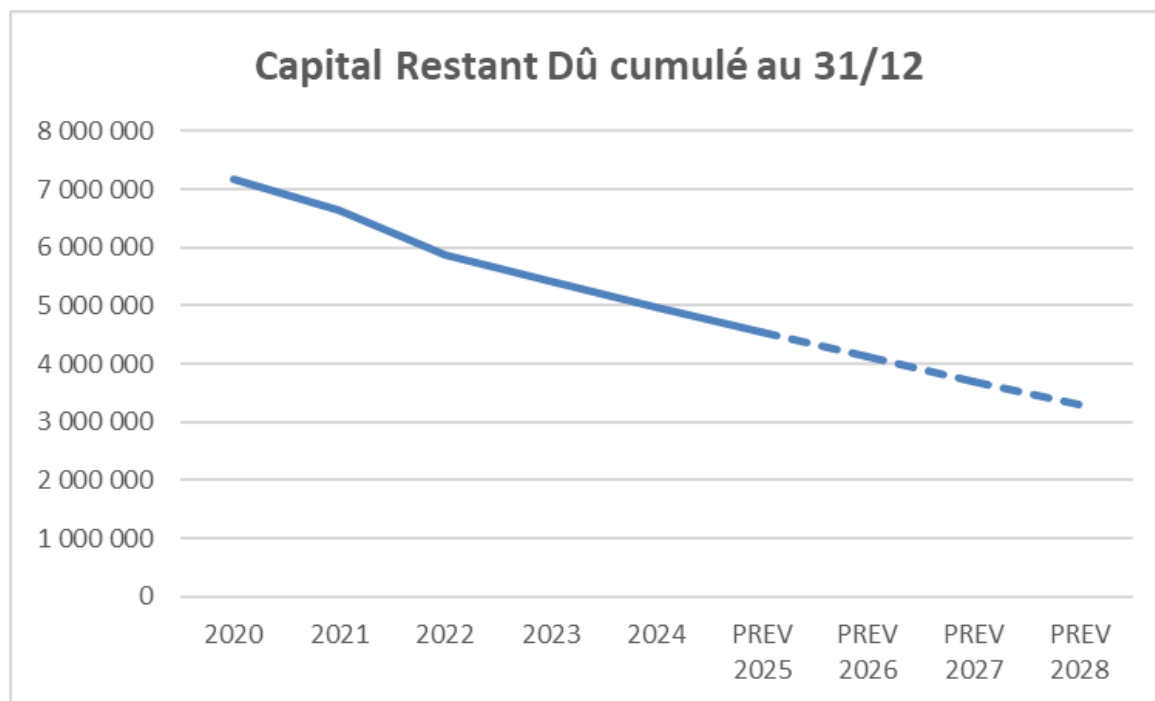
PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	S.PILOTE	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031
# ALIMENTATION			55 790	44 900	23 700	23 100		
# BÂTIMENTS PUBLICS		23 548.06	25 462	155 350	54 200			
# CAMPING			3 200	20 000				
# CIMETIÈRES			54 676	12 222	7 222			
# CULTURE			48 759	28 640		430 200		
# ENFANCE		2 278.56	4 100	32 410				
# ENVIRONNEMENT		1 316.60	67 000	43 500	42 000	353 000		
# FONCIER		12 130.00	80 952	40 000	40 000			
# GITE		3 357.46	11 800					
# INFORMATIQUE		1 830.00	46 031	85 550	35 550	35 550		
# JEUNESSE			1 200	1 000				
# MOBILITÉS			10 575	0				
# PATRIMOINE			61 500					
# SCOLAIRE		3 811.92	77 495	310 505	373 050			
# SÉCURITÉ		1 608.56	1 872	80 000				
# SPORT		103 231.59	58 090	240 330	40 000		800 000	100 000
# TECHNIQUE		16 980.00	72 829	4 200	1 850			
# VIE ASSOCIATIVE		370.32	1 050					
Total général		170 463.07	682 381	1 098 607	617 572	841 850	800 000	100 000

Le détail du PPI est annexé à ce document

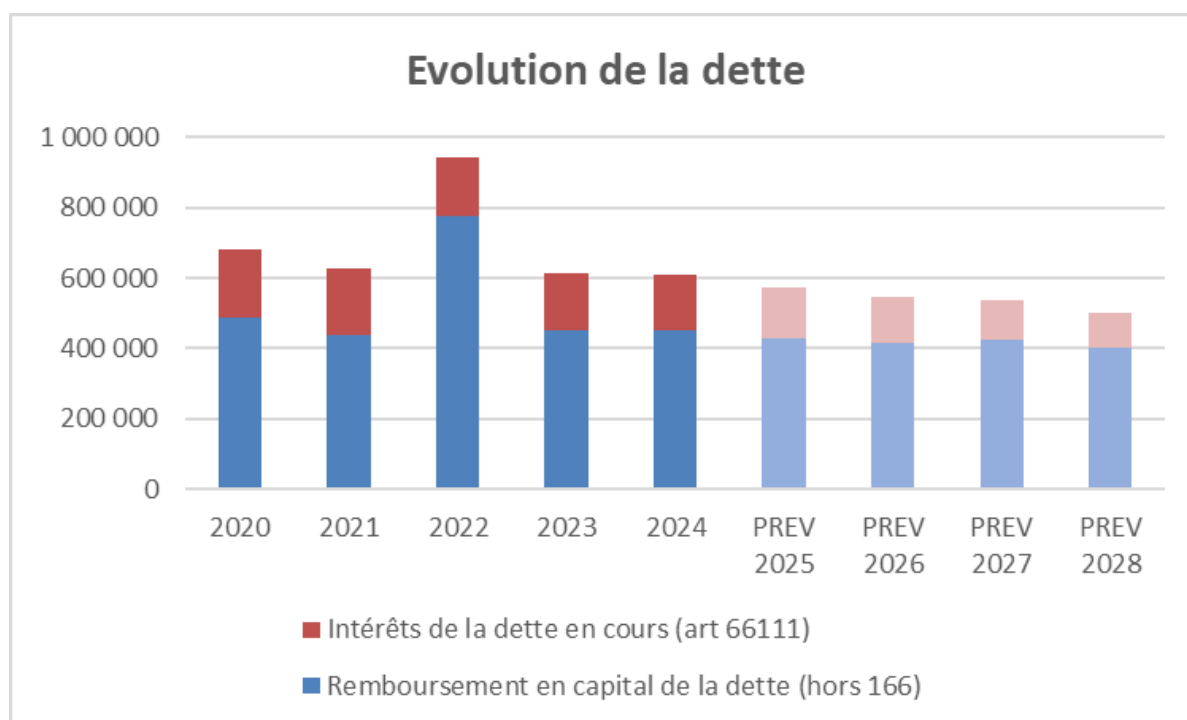
6 - Evolution de l'endettement

Le capital restant dû reste important puisqu'il est d'un montant de 4 539 522 € fin 2025. Les remboursements réalisés annuellement permettent de le réduire progressivement.

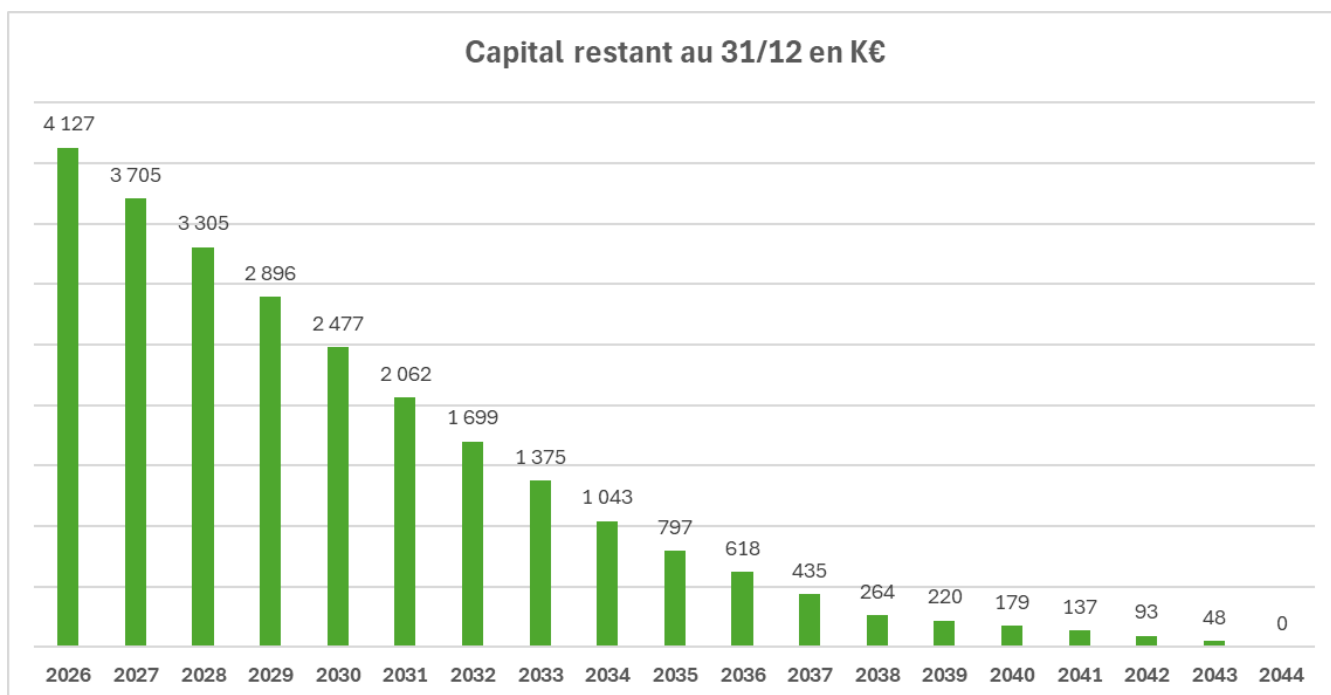


Evolution de l'encours de la dette par année :

La charge du remboursement de la dette reste importante en fonctionnement pour les intérêts et en



investissement pour le capital comme on peut le voir sur ce graphique :



Encours de la dette jusqu'en 2044

Conclusion

Au terme de cet exercice d'analyse et de prospective, il apparaît que la commune aborde l'année 2026 avec une situation financière mieux maîtrisée et des perspectives stabilisées, malgré un environnement national et international toujours marqué par l'incertitude.

Grâce aux efforts engagés depuis plusieurs exercices, la collectivité confirme sa capacité à dégager une épargne nette solide, permettant d'envisager l'avenir avec prudence mais sans renoncer à l'investissement nécessaire au maintien et à la modernisation du service public local.

Le maintien du fonds de roulement à un niveau satisfaisant, la sortie confirmée du dispositif d'alerte et la trajectoire positive de l'épargne nette témoignent d'une gestion rigoureuse.

Cette trajectoire constitue un signal encourageant pour les années à venir, même si la commune doit demeurer vigilante face à plusieurs facteurs de fragilité : évolution encore incertaine des dotations de l'État, augmentation des charges incompressibles – notamment celles liées aux ressources humaines – et ralentissement du marché de la construction impactant directement certaines recettes même si certains projets urbains nous permettent d'être confiants.

Dans ce cadre, les choix opérés pour 2026 s'inscrivent dans une logique de responsabilité : dépenses de fonctionnement contenues, recettes évaluées avec prudence, absence de recours à l'emprunt et maintien d'un niveau d'investissement compatible avec les capacités financières de la collectivité.

Le Plan pluriannuel d'investissement permettra de mener des projets structurants tout en préservant sa soutenabilité financière.

L'année 2026 devra donc être envisagée comme une étape de consolidation : consolider les équilibres budgétaires et consolider les marges de manœuvre retrouvées.

Glossaire :

PLF Projet de Loi de Finances

PLPFP : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF Dotation Globale de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR Dotation de Solidarité Rurale

DSU Dotation de Solidarité Urbaine

DNP Dotation Nationale de Péréquation

FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales

TH Taxe d'Habitation

TFPB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

CET Contribution Economique Territoriale , ex taxe professionnelle, se décompose en 2 composantes : • CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

• CFE Cotisation Foncière des entreprises

FCTVA Fonds de Compensation de la TVA

PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

	S.PILOTE	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031
ALIMENTATION			55 790	44 900	23 700	23 100		
159 R. SCOLAIRE P. LEVESQ. - F281			33 300					
Changement meuble de stockage	CC		1 700					
Désamiantage toiture	T-BAT		10 000					
Lave-vaisselle	CC		13 600					
Réfection toiture	T-BAT		8 000					
176 CUISINE CENTRALE - F281			15 270	10 000				
Changement lumière LED	T-BAT		6 850					
Etude et travaux pour le bruit	CC		6 000	10 000				
Hachoir	CC		2 420					
221 FERME - F631			5 000	34 900	23 700	23 100		
Aménagement de la parcelle des Ponts-de-Cé	DG		5 000	34 900	23 700	23 100		
226 R. SCOLAIRE MARIE CURIE - F281			2 220					
Changement armoire positive	CC		2 000					
Congélateur	CC		220					
BÂTIMENTS PUBLICS		23 548.06	25 462	155 350	54 200			
167 HOTEL DE VILLE - F020			12 452	79 500	54 200			
Aménagement du bureau de l'ADS	URBA		0					
Archivage des autorisations d'urbanisme	URBA		2 528					
Armoire ignifugée pour registres	DG		6 324					
Changement lumière LED	T-BAT			5 100				
Ensemble porte CCAS	T-BAT			9 500				
Etude et aménagement de l'accueil	T-BAT		3 600	50 000	50 000			
Film sur verrière	T-BAT				4 200			
Régulation pour chauffage	T-BAT			14 900				
211 ESPACE BELLEVUE - F338		1 652.40						
4 tables pliantes Lunos	T-BAT	1 652.40						
Installation fontaine à eau	T-BAT							
91 BATIMENTS DIVERS - F020		21 895.66	13 010	75 850	0			
Armoire défibrillateur	T-BAT		2 060					
Armoire manifestation	T-BAT			5 850				
Blocs de secours	T-BAT		2 000					
Equipement et aménagement de poste	RH		3 700					
Extincteurs	T-BAT		1 000					
Maison des acacias - ouverture parking et dalle	T-ST	4 069.82						
Maison des acacias - pose d'une porte	T-ST	3 487.88						
Maison des acacias - réfection de l'électricité	T-ST	7 744.67						
Maison des acacias - réhabilitation d'une salle rdc	T-ST	3 018.85						
Maison des acacias - travaux de charpente	T-ST	3 574.44						
Maison des arts / onduleur	T-BAT		3 250					
Nouveau CTM	T-BAT				0			
Plan d'évacuation	T-BAT		1 000					
SDIE - Rénovation énergétique	T-BAT			70 000				
CAMPING			3 200	20 000				
63 CAMPING - F633			3 200	20 000				
Etude de filière ANC	URBA		3 200					
Travaux ANC	URBA			20 000				
CIMETIERES			54 676	12 222	7 222			
133 CIMETIERES - F025			54 676	12 222	7 222			
Création cavurnes ERIGNE	A-POP		5 700					
Création columbarium ERIGNE	A-POP		9 000					
Création columbarium MÛRS	A-POP		15 000					
Jardin du souvenir MÛRS	A-POP			5 000				
Ossuaires hors sol ERIGNE	T-ST		9 000					
Ossuaires hors sol MÛRS	T-ST		9 000					
Reprises concessions ERIGNE	A-POP		3 260	2 445	2 445			
Reprises concessions MÛRS	A-POP		3 716	4 777	4 777			
CULTURE			48 759	28 640		430 200		
101 MEDIATHEQUE - F313			2 339					
Cendrier mural Arkéa 3l. IDEO équipements	T-BAT		89					
Lecteur DVD externe PC FNAC	C-MED		50					
Meuble roulant pour fonds DYS et Facile à lire	C-MED		1 500					
Présentoir flyers accueil médiathèque	C-MED		600					
Vaisselle accueil artistes	C-MED		100					
113 CENTRE CULTUREL - F311			46 420	28 640		430 200		
Abords salle	ENV					340 000		
Changement éclairage grande salle	T-BAT			0				
Changement gaine	T-BAT							
Changement porte de secours	T-BAT			15 000				
Matériel parc lumière CCJC	C-CULT		13 000					
Peinture scène	T-BAT		20 000					
Régulation pour chauffage	T-BAT			13 640				
Remplacement faux plafonds	T-BAT					90 200		
Remplacement lumière pour LED	T-BAT		13 420					
(vide)	C-CULT							
ENFANCE		2 278.56	4 100	32 410				
163 MAISON DE L'ENFANCE - F4221		2 278.56	4 100	32 410				
Box poubelle fermé	T-BAT			1 730				
Installation 2 portails et clôture en bois	T-BAT	2 278.56						
Peinture chambres	T-BAT			6 480				
Remplacement du four	E-ENF		4 100					
Sol et murs	T-BAT			17 100				
Stores ludothèque	T-BAT			7 100				

	S.PILOTE	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031
ENVIRONNEMENT		1 316.60	67 000	43 500	42 000	353 000		
107 ECOLE C. PERRAULT - F211					40 000			
Renaturation école Perrault	ENV				40 000			
124 ECOLE BELLEVUE MAT. - F211			40 000					
Renaturation école Bellevue maternelle	ENV		10 000					
Renaturation école Bellevue maternelle travaux désimperméabilisation	ENV		30 000					
126 SALLE M. CHARRIER - F321								
Renaturation salle M. Charrier	ENV							
142 ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212			2 000					
Renaturation déconnexion gouttières	ENV		2 000					
146 ECOLE M. CURIE - F212				40 000				
Renaturation école Curie	ENV			40 000				
163 MAISON DE L'ENFANCE - F4221								
Renaturation	ENV							
203 ESPACES NATURELS SENSIBLES - F76								
Maison du Ruau - acquisition	ENV							
Roche de Mûrs - travaux de confortement	ENV							
Roche de Mûrs - volet paysager ?	ENV							
211 ESPACE BELLEVUE - F338			15 000					
Renaturation esplanade Bellevue	ENV		15 000					
217 BIODIVERSITE - F511			5 000					
Eaux pluviales et macro déchets	ENV							
Ecuroduc - étude	ENV							
Travaux de renaturation parcelle Gazellerie - Freponnières A2714	ENV		5 000					
54 ESPACES VERTS ENV. - F511		304.60	5 000	3 500	2 000			
Convention plantation haie marais de l'aubance	T-ST	304.60						
Parc du Jau - inventaires arbres pouvant donner lieu à des travaux de mise en sécurité	ENV		3 500	2 000	2 000			
patrimoine arboré - diagnostic Petit Bois	ENV		1 500	1 500				
(vide)		1 012.00						
Agence de l'eau	URBA	1 012.00						
201 PLAN PAYSAGE - F76						353 000		
Vallon et Parking	ENV					353 000		
FONCIER		12 130.00	80 952	40 000	40 000			
202 OAP CENTRE - F515		3 630.00	65 952	40 000	40 000			
AMO concertation et cession immobilière	URBA		46 440					
Cession du foncier maîtrisé	URBA		0					
Définition de la perméabilité du sol	URBA	3 630.00						
Diagnostic archéologique	URBA		8 500					
Etude de déconnexion des eaux pluviales	URBA		1 012					
Nettoyage et enlèvement dépôts sauvages	URBA		0					
Provisions pour participation annuelle aux projets urbains	URBA		10 000	40 000	40 000			
Réhabilitation 6 bis cours des closeaux	T-BAT							
207 ANCIEN PRESBYTERE - F312			0	0				
Etude prospective sur le devenir de bâtiments	URBA		0					
Frais de relogement des 3 locataires de l'ancien presbytère	URBA		0					
Rénovation du presbytère	URBA			0				
218 FONCIER - F515		8 500.00	15 000					
Acquisition parcelle 2714 - Les Friponnières	JUR	8 500.00						
Acquisition parcelle La Roche de Murs	JUR		3 500					
Acquisition parcelles en site naturel - Ile des Friponnières	JUR		9 000					
Etudes suivies de travaux invest	JUR		1 000					
ORE	JUR		1 500					
Parcelle AK 143 - Succession RICHER - Impasse RAMIR : Achat emplacement réservé	URBA		0					
GITE		3 357.46	11 800					
170 GITE D'ETAPE - F633		3 357.46	11 800					
Portail	T-BAT		7 800					
Remplacement chaudière	T-BAT		4 000					
Remplacement chaudière - maison du gardien	T-BAT	3 357.46						
INFORMATIQUE		1 830.00	46 031	85 550	35 550	35 550		
182 INFORMATIQUE - F020		1 830.00	46 031	85 550	35 550	35 550		
Antivirus sites extérieurs + Hôtel de ville	SI		1 550	1 550	1 550	1 550		
Caméras de protection	SI		5 000					
Changement lignes de secours	SI		4 825					
Charles Perrault	SI		1 000					
Clé RGS	SI		2 880					
Coffre fort	SI	1 830.00						
Démat état-civil	SI		162					
Frais insertion marchés	JUR		500					
Licence Sapientia supplémentaire	SI		520					
Matériel courant (serveurs, téléphones, matériel informatique, périphériques...)	SI		22 500	32 500	32 500	32 500		
Maternelle Bellevue	SI		2 360					
Migration lien internet	SI		3 234					
Portail famille	SI			30 000				
Site internet	COM			20 000				
Tablettes Marie-Curie	SI							
Téléphones portables	SI		1 500	1 500	1 500	1 500		
JEUNESSE			1 200	1 000				

	S.PILOTE	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031
144 ESPACE JEUNESSE - F33			1 200	1 000				
Armoire blindée sécurisée pour Régie et pharmacie	E-JEU		400					
Bureau Animateur	E-JEU		500					
Chaise de bureau à remplacer	E-JEU		300					
Remplacement du baby foot	E-JEU			1 000				
MOBILITÉS			10 575	0				
126 SALLE M. CHARRIER - F321			7 000					
Abris vélo	T-ST		7 000					
127 STADE - F322				0				
Abris vélo	T-ST			0				
205 MOBILITES - F87			3 575					
Création d'une liaison douce à Princé - achat foncier	URBA		250					
Création d'une liaison douce à Princé - bornage	URBA		1 445					
Création d'une liaison douce à Princé - frais notariés	URBA		1 000					
Mobilité à vélo - Arceaux devant Marie Curie et St Pierre	URBA		880					
PATRIMOINE			61 500					
138 EGLISE MURS - F312			9 500					
Remise en état paratonnerre	T-BAT		9 500					
140 EGLISE ERIGNE - F312			52 000					
Réfection toiture	T-BAT		52 000					
SCOLAIRE		3 811.92	77 495	310 505	373 050			
107 ECOLE C. PERRAULT - F211		249.95	4 420	9 805	33 250			
BCREUX	E-SCOL	249.95						
Chaises Puzzle	E-SCOL		500					
Chevalet bi-face	E-SCOL		250					
Isolation des combles	T-BAT				32 800			
Lave linge	E-LOG		400					
Lot 12 galettes EMPILO	E-SCOL			285				
Meuble de rangement périscolaire	E-ENF		500					
Meubles mat 20 bacs PICCOLO	E-SCOL				450			
Régulation pour chauffage	T-BAT			9 520				
Remplacement volets	T-BAT		2 500					
Seche-dessin	E-SCOL		270					
124 ECOLE BELLEVUE MAT. - F211			43 340	300 000	300 000			
1 chariot complet + accessoires	E-LOG		740					
Etude rénovation école	T-BAT		40 000					
Mobilier scolaire réaménagement classe GS	E-SCOL		1 800					
Mobilier scolaire réaménagement classe PS	E-SCOL		800					
Travaux de rénovation	T-BAT			300 000	300 000			
142 ECOLE BELLEVUE PRIM. - F212		3 561.97	9 020	700				
12 chaises	E-SCOL		750					
4 bancs	E-SCOL	391.39		400				
4 tables 1 place	E-SCOL			300				
4 tables 2 places	E-SCOL		300					
Bâche EPDM étanchéité toiture	T-ST	670.65						
Cornières	T-BAT		5 300					
Etude déconnexion eaux pluviales	T-ST		750					
Matériels végétalisation	T-ST	204.80						
Meuble 9 casiers	E-SCOL	415.46						
Meuble de rangement périscolaire	E-ENF		500					
Meubles 9 casiers	E-SCOL		420					
Palox bois RSA	T-ST	129.60						
Patères	E-SCOL		1 000					
Plantations végétaux	T-ST	1 750.07						
146 ECOLE M. CURIE - F212			20 715		39 800			
Film fenêtres	T-BAT		14 800					
Isolation des combles	T-BAT				39 800			
Panneau d'affichage sur Pied	E-SCOL		400					
Remplacement volets	T-BAT		4 300					
Tableau blanc	E-SCOL		375					
Valise PPMS	E-SCOL		840					
Groupe scolaire			0					
Alarme PPMS	T-BAT		0					
SÉCURITÉ		1 608.56	1 872	80 000				
222 POLICE - F11			1 872	80 000				
Caméra chasse	POL		190					
Caméra DASHCAM	POL		100					
Caméra piéton et support magnétique	POL		503					
Coffre fort Pavo de Bureau	POL		150					
Sirene Multi Tons	POL		791					
Sonomètre	POL		138					
Vidéoprotection	POL			80 000				
184 SECURITE - F12		1 608.56	0	0				
Plan Communal de Sauvegarde	URBA		0	0				
Remplacement poteau incendie rue St Vincent	T-ST	1 608.56						
SPORT		103 231.59	58 090	240 330	40 000		800 000	100 000
126 SALLE M. CHARRIER - F321		29 211.16	11 670	16 280	40 000			
Box poubelle	T-ST		1 000					
Changement lumière pour LED	T-BAT		3 200					
Changement tourelle VMC, tennis de table	T-BAT		1 470					
Faux plafond salle tennis de table	T-BAT				40 000			

	S.PILOTE	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031
Faux plafonds bar	T-BAT			2 680				
Matériaux chantier participatif	T-BAT							
Réfection d'une partie de la toiture	T-BAT	29 211.16						
Régulation pour chauffage	T-BAT			10 150				
Remplacement faux plafond bureau tennis de table	T-BAT			3 450				
Tatami	T-ST		6 000					
127 STADE - F322		39 555.73	45 420	14 100			800 000	100 000
Bar avec frigo	T-BAT			14 100				
Changement arrosage terrain C	T-EV		25 000					
Haie - 2ème phase	T-EV		20 000					
Nettoyeur vapeur Kärcher	E-LOG		420					
Taille des haies tranche 1 + clôture + pare ballon	T-ST	39 555.73						
Terrain synthétique	T-EV						800 000	
Vestiaires	T-BAT							100 000
136 SALLE GDS MOULINS - F321		34 464.70	1 000	209 950				
Agrandissement	T-ST			200 000				
Box poubelle	T-ST		1 000					
Réfection éclairage	T-BAT	34 464.70						
Régulation pour chauffage	T-BAT			9 950				
TECHNIQUE		16 980.00	72 829	4 200	1 850			
122 SERVICE TECHNIQUE - F020			28 680	4 200				
15 barrières rouge de chantier	T-ST		450					
20 cones de signalisation	T-ST		180					
20 grilles heras	T-ST		850					
Aménagement des véhicules Bâtiment	T-ST		10 000					
Désamiantage chemin des moreaux	T-ST		16 000					
Passe cable pour manifestation	T-ST			4 200				
Taille haie électrique	T-EV		1 200					
154 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - F020					1 850			
Changement lumière LED	T-BAT				1 850			
212 MOBILIER URBAIN - F847			44 149	0				
Adressage des hameaux - achat numéros	URBA		6 317					
Adressage des hameaux - achat panneaux rues et poteaux	URBA		7 832					
Adressage des hameaux - panneau entrée / sortie grand claye	URBA			0				
Adressage des hameaux - plan de situation entrée Grand Claye	URBA			0				
Adressage des hameaux - pose de poteaux et plaques de rues	URBA		30 000					
121 VOIRIE COMMUNALE - F845		16 980.00						
Maîtrise d'œuvre pour la traversée de Princé	T-ST	16 980.00						
VIE ASSOCIATIVE		370.32	1 050					
215 VIE ASSOCIATIVE - F311			1 050					
Tableau d'affichage - paperboard chevalet mobile double face	C-ASSO		450					
Tables blanches CCJC 183/76	C-ASSO		600					
213 SALLE DE LA DUBINIÈRE - F311		370.32						
Tables lifetime	C-ASSO	370.32						
Total général		170 463.07	682 381	1 098 607	617 572	841 850	800 000	100 000